INFORMATION DU PUBLIC

Rendez-vous post-permis

Une journée pour renforcer sa sécurité après l'obtention du permis

Pour les conducteurs novices

Cette formation complémentaire permet de faire le point sur ses premières expériences de conduite, d'identifier les situations à risque et de consolider les bons comportements.

À quel moment

- Entre le 6e et le 12e mois suivant l'obtention du premier permis de conduire.
- Une journée de formation d'une durée de 7 heures.
- Dans une école de conduite ou une association habilitée à dispenser cette formation.

Les objectifs

Faire le point	Mieux comprendre	Agir plus sûrement
Analyser ses premières expériences et ses habitudes de conduite.	Comprendre l'influence de la vitesse, de la fatigue, des distractions et des autres usagers.	Développer l'anticipation, la maîtrise de soi et des choix responsables.

Un avantage possible sur la période probatoire

Lorsque les conditions réglementaires sont réunies et qu'aucune infraction entraînant une perte de points n'est commise, la formation peut réduire la période probatoire :

- de 3 ans à 2 ans après une formation traditionnelle ;
- de 2 ans à 1 an et 6 mois après un apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

> Continuez à progresser après le permis. Renseignements : pour vous informer sur ce dispositif et sur les conditions applicables, contactez ML SCHOOL au 06 63 68 21 58 ou à contact@mlschool.fr.

Références : Sécurité routière et Service-Public.fr, règles de la formation complémentaire post-permis consultées le 2 octobre 2026.